



ARRETE MUNICIPAL N° 1/1988

portant sur la limitation de tonnage
de la Rue du Chemin de Fer
(et prolongement jusqu'à la limite de
l'agglomération)

NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE ZETTING
VU l'article L 131/3 du Code des Communes

A R R E T O N S

Article 1er : Le tonnage de la Rue du chemin de fer (et prolongement
jusqu'à la limite de l'agglomération) est limité à 3 tonnes 5.

Article 2 : Une signalisation de panneau type B 13 sera mise en place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le SOUS-PRÉFET de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Monsieur le Commandant, commandant la Brigade de Gendarmerie
du groupement de SARREGUEMINES
- Monsieur l'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat,
D.D.E. - Subdivision de Sarreguemines
- à la population de ZETTING aux endroits habituels d'affichage
ainsi que par voie de presse.

Reçu à la Sous-Préfecture de SARREGUEMINES, le 06 JUIN 1988

PUBLIE, NOTIFIE
le 31 MAI 1988

LE MAIRE

